



Ville de Cerny

Extrait du registre des arrêtés

Essonne

Brue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 ✉ @mairie@cerny.fr

ARRÊTÉ N° 2020-II-87- 5.4

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS

À MONSIEUR PATRICK MIKOLAJCZAK,

Conseiller municipal

Le Maire de la commune de Cerny,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 modifié,
VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 30,
Considérant la nécessité, de préserver le patrimoine d'assurer l'entretiens de l'espace public,
de donner délégation à un membre du Conseil municipal,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du 2 novembre 2020, Monsieur Patrick MIKOLAJCZAK, conseiller municipal est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans **le domaine du patrimoine et de l'espace public géré par le service technique**. Il exercera toutes les fonctions inhérentes au suivi des affaires s'y rapportant pour lesquelles il a, en outre, délégation de signature.

Article 2 : La signature des pièces et actes pour lesquels délégation a été donnée devra être précédée de la formule suivante : « Par délégation du Maire ».

Article 3 : La Directrice générale des services et la Trésorière de la commune sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-Préfet.



Fait à Cerny, le 3 novembre 2020
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny